Évaluation efficace des élèves en salle de classe

CONNAISSANCES + COMPÉTENCES + ATTRIBUTS

Alberta
EDUCATION

Évaluation efficace des élèves en salle de classe

CONNAISSANCES + COMPÉTENCES + ATTRIBUTS

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (ALBERTA EDUCATION)

Alberta. Alberta Education.
Évaluation efficace des élèves en salle de classe : Connaissances + Compétences + Attributs.

Cette ressource peut être consultée à l'adresse suivante : <www.education.gov.ab.ca/french>; cliquez sur « Documents administratifs ».

ISBN 978-0-7785-6148-4

1. Enseignants – Formation – Alberta. 2. Enseignement – Normes – Alberta.
3. Tests et mesures en éducation – Alberta. 4. Classement et notation (Élèves et étudiants) – Alberta.
5. Élèves – Évaluation – Alberta. I. Titre

LB3058.C2.A333 2007 371.27

Remarque. *– Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.*

Avis au lecteur : Veuillez noter que ce document est une traduction du document original en anglais intitulé : *Effective Student Assessment and Evaluation in the Classroom.* En cas de divergence d'interprétation, le texte original anglais est déterminant.

Plusieurs sites Web sont présentés dans ce guide. Ils le sont à titre de suggestion de sources potentielles d'idées en matière d'enseignement et d'apprentissage. La responsabilité d'évaluer ces sites revient à l'usager.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec :

Teacher Development and Certification Branch
Alberta Education
Édifice 44 Capital Boulevard
10044, 108e Rue
Edmonton (Alberta) T5J 5E6
Tél. : 780-427-2045 à Edmonton ou
Sans frais en Alberta en composant le 310-0000
Téléc. : 780-422-4199
Courriel : DEF@edc.gov.ab.ca

Ce document est destiné aux personnes suivantes :

Élèves	
Enseignants	✓
Personnel administratif	✓
Conseillers	✓
Parents	
Grand public	
Autres	

Cette ressource peut être consultée à l'adresse suivante : <www.teachingquality.ab.ca/resources/> <www.education.gov.ab.ca/french>; cliquez sur « Documents administratifs ».

Copyright © 2007, la Couronne du chef de la province d'Alberta, représentée par le ministre d'Alberta Education, Alberta Education, Édifice 44 Capital Boulevard, 10044 – 108e Rue, Edmonton (Alberta) T5J 5E6. Tous droits réservés.

Tout a été mis en œuvre pour assurer la mention des sources originales et le respect de la loi sur le droit d'auteur. Nous prions toute personne qui relève un écart à ces principes de bien vouloir en informer la Direction de l'éducation française, Alberta Education.

Le détenteur des droits d'auteur autorise toute personne à reproduire ce document, ou certains extraits, à des fins éducatives et sans but lucratif. La permission de traduire le matériel appartenant à une tierce partie devra être obtenue directement du détenteur des droits d'auteur de cette tierce partie.

Aperçu

Évaluation efficace des élèves en salle de classe : Connaissances + Compétences + Attributs (Évaluation efficace des élèves) est le produit d'une collaboration des intervenants en éducation de l'Alberta. Le présent document a pour objet d'énoncer plus clairement les connaissances, les compétences et les attributs en matière d'évaluation des élèves, qui sont exigés des personnes qui veulent obtenir une autorisation provisoire d'enseigner, conformément aux attentes énoncées dans l'arrêté ministériel suivant : *Norme – Qualité de l'enseignement*.

Le présent document a pour objet de :

- servir d'énoncé des principes de l'évaluation des élèves et des connaissances, des compétences, et des attributs de base que tous les établissements de formation à l'enseignement de l'Alberta sont appelés, chacun à leur manière, à enseigner à leurs diplômés;
- fournir de l'information aux employeurs éventuels sur les principes, les connaissances, les compétences et les attributs fondamentaux de l'évaluation des élèves qu'ils sont en droit d'attendre des nouveaux diplômés du baccalauréat en éducation de l'Alberta diplômés qui sont sur le point d'entreprendre leur carrière d'enseignant;
- fournir un résumé des connaissances, des compétences et des principes fondamentaux de l'évaluation des élèves, auxquels peuvent recourir les enseignants, les autorités scolaires, les fournisseurs de cours de perfectionnement professionnel et autres intervenants, dans la planification et l'élaboration d'activités de perfectionnement professionnel destinées aux nouveaux enseignants ainsi qu'aux enseignants en général;
- jeter les bases nécessaires à la collecte et à la recherche d'information plus détaillée sur les façons dont les établissements de formation des enseignants et les fournisseurs d'ateliers de perfectionnement professionnel de l'Alberta peuvent améliorer encore plus la qualité de l'enseignement en Alberta en consolidant les compétences des diplômés en matière d'évaluation des élèves.

Ce document présente un aperçu de pratiques bien conçues d'évaluation des élèves utilisées actuellement. Toutes les personnes qui ont participé à sa préparation reconnaissent que l'évaluation des élèves est un domaine en constante évolution et que, par conséquent, tout guide sur l'évaluation des élèves doit être réévalué et révisé périodiquement.

La version définitive du comité d'experts a été examinée par 32 des participants au colloque de 2005 sur l'évaluation des élèves, qui réunissait, notamment, des représentants des programmes de formation à l'enseignement de l'Alberta, de l'Alberta Assessment Consortium, du College of Alberta School Superintendents (CASS), de l'Alberta Teachers' Association (ATA) et de Alberta Education.

Après avoir procédé à cet examen, les participants au colloque ont proposé d'apporter un certain nombre de modifications à la version du comité d'experts. Leurs suggestions portaient principalement non pas sur le fond du texte, mais insistaient plutôt pour que l'accent soit davantage mis sur des problèmes particuliers, par exemple, sur le rôle important que joue le jugement professionnel des enseignants dans l'évaluation de l'apprentissage des élèves.

Le comité d'étude sur l'efficacité des programmes de formation à l'enseignement et sur les possibilités de perfectionnement professionnel offertes aux futurs enseignants a dûment pris en considération les suggestions proposées lors du colloque et a déployé tous les efforts possibles pour les inclure dans le présent document, tout en préservant la substance de la version du comité d'experts.

Remerciements

Le comité d'experts a rédigé les versions initiales du présent document tandis que le comité d'étude était responsable de la rédaction et de la préparation de la version définitive du document en vue de sa publication.

PRÉSIDENT DU COMITÉ D'EXPERTS :

W. Todd Rogers, Ph. D., University of Alberta

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS :

Nola Aitken, Ph. D., University of Lethbridge

Dale Armstrong, University of Alberta

John Hull, Ph. D., King's University College

Joanne Neal, Ph. D., Concordia University College

Hsing Chi Wang, Ph. D., University of Calgary

Ian Winchester, Ph. D., University of Calgary

PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉTUDE :

Mark Swanson, Ph. D., Alberta Education

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTUDE :

Fern Snart, Ph. D., University of Alberta

Hans Smits, Ph. D., University of Calgary

June McConaghy, Ph. D., Concordia University College

Craig Loewen, Ph. D., University of Lethbridge

Dorothy Stanley, Alberta Teachers' Association

Jerry Zimmer, College of Alberta School Superintendents

John Burger, Ph. D., Alberta Education

Laurette Setterlund, Alberta Education

Table des matières

CONTEXTE 1

GLOSSAIRE DES TERMES 5

PROCÉDURE 9

NATURE ET RÔLE DE L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES 11

La nécessité de recourir à l'évaluation comme outil d'apprentissage 11

L'évaluation des élèves fait appel au jugement professionnel 13

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES DE BASE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DES ÉLÈVES 15

A. Buts de l'évaluation en classe 15

B. Élaboration de méthodes d'évaluation en classe 17

C. Choix des méthodes d'évaluation en classe 20

D. Nature et caractéristiques des programmes externes de tests et d'examens 22

E. Analyse et utilisation des résultats des évaluations en classe, des tests de rendement provinciaux et des examens en vue du diplôme 25

F. Communication des résultats et des renseignements relatifs aux évaluations 27

RÉSUMÉ 31

Contexte

L'article 18(1) de la *School Act* (loi scolaire) de la province d'Alberta énonce les responsabilités de l'enseignant dans le cadre de ses fonctions d'enseignement et de supervision des élèves. Cet ensemble de responsabilités comprend l'obligation qu'a l'enseignant « d'évaluer régulièrement ses élèves et d'informer régulièrement les élèves, leurs parents et le conseil scolaire des résultats des élèves » (Article 18(1) (e); *Province of Alberta School Act*, Chapitre S-3, p. 24). Conformément à cet article de la loi et afin de guider l'élaboration des programmes de formation à l'enseignement en Alberta, l'arrêté ministériel n° 016-97, *Norme - Qualité de l'enseignement*, précise une série de 17 connaissances, compétences et attributs (CCA) attendus des personnes qui présentent une demande d'autorisation provisoire d'enseigner. Les CCA 2 (k) énumèrent donc les connaissances, les compétences et les attributs en matière d'évaluation des élèves et de communication des résultats scolaires, que doivent posséder les nouveaux enseignants à la fin de leur programme de formation à l'enseignement :

> Dans la mesure où la situation l'exige, les enseignants qui sont titulaires d'un brevet d'enseignement provisoire doivent démontrer de manière systématique qu'ils comprennent :
>
> les buts de l'évaluation des élèves. Ils savent comment évaluer la gamme des objectifs d'apprentissage en choisissant et en élaborant diverses techniques d'évaluation pour la classe et à grande échelle. Ils savent comment analyser les résultats obtenus à l'aide des outils d'évaluation utilisés en classe et à grande échelle, y compris les instruments de mesure provinciaux. Ils savent également comment utiliser les résultats de la manière la plus avantageuse pour les élèves. *(Norme – Qualité de l'enseignement, Arrêté ministériel de 1997)*

En vertu d'une entente de principe entre le ministre de l'Éducation et les autorités concernées des universités et des collèges universitaires offrant des programmes de formation à l'enseignement en Alberta, le Ministre réévalue périodiquement l'efficacité de ces programmes et des possibilités de croissance professionnelle offertes aux nouveaux enseignants. L'information et les conclusions tirées de chaque évaluation servent de fondement aux recommandations que peut formuler le Ministre à l'intention des personnes qui, dans les universités et collèges universitaires, sont responsables de ces programmes de formation. Ces recommandations visent également les personnes responsables du perfectionnement professionnel. On veut ainsi améliorer encore davantage la qualité de l'enseignement en Alberta.

Le comité d'étude représente les établissements de formation des enseignants et les intervenants clés en éducation en Alberta et est chargé de diriger et de gérer les évaluations périodiques au nom du Ministre. La première de ces évaluations a été effectuée en mars 2002. Le rapport du comité d'étude, *Efficacy of Alberta*

Teacher Preparation Programs and Beginning Teachers' Professional Growth Opportunities, a été soumis au Council on Alberta Teaching Standards (COATS).

Le conseil (COATS) a pris connaissance du rapport de 2002 et a soumis un ensemble de recommandations au Ministre. Le conseil a notamment recommandé que le comité d'étude se penche sur ces connaissances, compétences et attributs. L'évaluation des élèves était l'un des domaines mentionnés dans le rapport intitulé : *Efficacy Report*. Ce rapport fait état du besoin d'améliorer la qualité de la formation à l'enseignement et des possibilités de perfectionnement professionnel offertes aux nouveaux enseignants. Le Ministre a accepté cette recommandation.

À cet effet, le groupe d'étude a tenu un colloque en avril 2004. Au cours de ce colloque, des représentants des universités et collèges universitaires et autres intervenants en éducation :

- ont fait connaître leur philosophie et leurs pratiques actuelles d'offrir, aux diplômés en éducation de l'Alberta, la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences en matière d'évaluation et de communication des progrès des élèves, connaissances et compétences qui sont exigées pour l'obtention du brevet d'enseignement;

et

- ont discuté des mesures ou activités pouvant être adoptées afin de mieux aider les étudiants en éducation et les nouveaux enseignants à acquérir les compétences relatives à l'évaluation des élèves.

Les propos des participants reflétaient la complexité d'évaluer l'apprentissage des élèves et de communiquer les conclusions et les résultats à leurs parents et tuteurs, ainsi que le défi que constitue la préparation des nouveaux enseignants à s'acquitter de ces tâches. Il semble exister une attente commune : les diplômés en éducation devraient avoir une base commune de compétences et de connaissances en matière d'évaluation des élèves. À cette fin, le comité d'étude a nommé un comité d'experts chargé de mettre au point un document décrivant les connaissances, les compétences et les attributs de base en matière d'évaluation des élèves et de communication des résultats, qui sont requis pour satisfaire au paragraphe 2(k) de *Norme – Qualité de l'enseignement*.

Le présent document est un rapport des travaux du comité d'experts. Ce document peut servir :

i. comme énoncé des principes de l'évaluation des élèves et des connaissances, des compétences et des attributs de base (y compris, le cas échéant, les techniques et les méthodes), que tous les programmes de formation à l'enseignement de l'Alberta sont appelés à fournir aux diplômés, même si chaque programme présente ce répertoire d'une manière qui lui est propre;
ii. d'information aux employeurs éventuels sur les connaissances, les compétences, les attributs et les principes de base en matière d'évaluation des élèves, éléments qu'ils sont en droit d'attendre des nouveaux diplômés du baccalauréat en éducation de l'Alberta qui sont sur le point d'entreprendre leur carrière d'enseignant;
iii. comme résumé des connaissances, des compétences et des principes

fondamentaux de l'évaluation des élèves, auxquels peuvent recourir les enseignants, les autorités scolaires, les fournisseurs d'ateliers de perfectionnement professionnel et autres intervenants, dans la planification et l'élaboration d'activités de perfectionnement professionnel destinées aux nouveaux enseignants ainsi qu'aux enseignants en général;

iv. de base en vue de la collecte et de la recherche d'information plus détaillée sur les façons dont les établissements de formation à l'enseignement et les fournisseurs d'ateliers de perfectionnement professionnel de l'Alberta peuvent améliorer encore plus la qualité de l'enseignement en Alberta en ce qui a trait à l'évaluation des élèves (*Alberta Core Student Principles, Knowledge and Skills Project*, ébauche du 21 juin 2004, p. 3).

Glossaire des termes

Afin de guider la préparation du présent docu ment, le comité d'experts a défini les concepts suivants :

Diagnostic : désigne l'investigation systématique d'une situation en fonction de ses symptômes et de ses antécédents en v d'en préciser les détails, par exemple le dépistage des problèmes d'apprentissage la détermination des besoins des élèves, a de pouvoir y apporter des solutions efficac Ce terme désigne également les constatati et les recommandations qui ressortent de l'investigation.

Enseignant : personne qui est titulaire d'un brevet d'enseignement valide et qui est responsable de l'enseignement et de l'évaluation de l'apprentissage d'élèves et la communication des résultats de l'évalua à ces élèves, ainsi qu'à leurs parents ou tuteurs et autres personnes qui sont en dro de les connaître.

Évaluation : la formulation de jugements concernant la qualité, la valeur ou le mérite d'une réponse, d'un produit ou d'une performance en fonction de critères établis En règle générale, une évaluation est basé sur de multiples sources d'information et p servir à (i) informer les élèves et, le cas échéant, leurs parents ou tuteurs, des prog réalisés par rapport aux connaissances, habiletés et attitudes qu'ils doivent acquéri ainsi qu'à (ii) fournir de l'information à prop des élèves aux diverses personnes qui prennent des décisions en matière d'éducation (enseignement, diagnostic, placement, promotion scolaire, obtention d diplôme, planification du programme d'études, orientation stratégique).

Évaluation critériée : évaluation par rapport aux normes d'un niveau donné du programme d'études (résultats d'apprentissage).

Évaluation en classe : évaluation élaborée ou choisie et utilisée par un enseignant afin de déterminer les progrès et les réalisations de ses élèves en ce qui concerne leurs connaissances, habiletés et attitudes et qui sert à mettre au point ses démarches pédagogiques.

Évaluation formative : évaluation qui se déroule en classe et qui vise à :

- informer continuellement les élèves de leurs progrès par rapport aux résultats d'apprentissage dans les programmes d'études;
- déterminer les gains des élèves de même que les difficultés auxquelles ils sont confrontés face à ce qu'on leur demande d'apprendre et d'accomplir;
- fournir une rétroaction concrète, descriptive et utile;
- motiver les élèves à apprendre en leur offrant une rétroaction constante;
- suivre la progression des élèves vers les résultats d'apprentissage présentés dans les programmes d'études, et à adapter l'enseignement en fonction des constatations, le cas échéant.

Évaluation normative : évaluation par rapport aux élèves d'un même groupe.

Évaluation sommative : évaluation effectuée après une période déterminée d'enseignement (ex. : un groupe de leçons intégrées, une unité, une année scolaire), en vue de :

- décrire dans quelle mesure chaque élève a atteint les résultats d'apprentissage présentés dans les programmes d'études;
- analyser l'information provenant des évaluations menées au cours d'une période d'enseignement; cette information aide à comprendre les progrès et les réussites de chaque élève à la fin de cette période et éclaire la planification de l'enseignement à venir;
- résumer les renseignements relatifs aux évaluations et aux résultats obtenus au cours d'une période déterminée d'enseignement afin de préciser les commentaires et les notes qui résument les points forts des élèves et les domaines à améliorer et qui seront communiqués aux élèves et à leurs parents ou tuteurs dans le bulletin scolaire;
- évaluer l'efficacité de l'enseignement offert durant une période déterminée.

Fiabilité : la fiabilité en matière d'évaluation peut être comprise en termes statistiques et, de manière plus générale, présente les caractéristiques suivantes :

- la notation correspond au but et pondère de manière équitable les différentes sortes d'apprentissages à être évalués;
- les mesures d'évaluation utilisées sont appliquées de manière juste et équitable à différentes populations d'élèves, à savoir, par exemple, que le langage utilisé ne défavorise pas certains élèves par rapport à d'autres.

Démarche évaluative : stratégie ou technique permettant d'obtenir de l'information et des données relatives à l'évaluation. Parmi ces démarches, notons les procédures suivantes : observations, notes et fiches anecdotiques, questions et tests tirés de manuels scolaires ou administrés dans le cadre du programme scolaire, tests écrits, tests à l'ordinateur ou en ligne, questions orales, ensembles de repères ou de références, entrevues, autoévaluations et évaluations par les pairs, tests critériés et normatifs standardisés et évaluations du rendement scolaire (ex. : échantillons de travaux écrits, démonstrations, évaluations de portfolios et de projets).

Plusieurs étiquettes ont été utilisées pour décrire un sous-ensemble de ces options, les plus communes étant : « évaluation directe », « évaluation authentique », « évaluation de la performance » et « évaluation alternative ».

Dans ce document, « démarche évaluative » désigne toutes les stratégies et techniques permettant de recueillir de l'information relative aux progrès réalisés par les élèves quant aux connaissances, habiletés et attitudes qu'ils doivent acquérir.

Niveau de réussite scolaire : jugement de l'enseignant, basé sur les résultats d'une variété d'évaluations effectuées en classe tout au long de l'année scolaire; ce jugement porte sur les résultats d'apprentissage d'une

matière à la fin d'un cours ou d'une année scolaire donnée. Un nombre entier exprime ce jugement.

Pratique d'évaluation : la collecte d'information concernant un élève en vue de procéder à l'évaluation de ses progrès et de ses réalisations.

Programme de tests de rendement provinciaux : tests de rendement administrés en fin d'année en 3e année (anglais et mathématiques) et en 6e et 9e années (anglais, études sociales, français, mathématiques et sciences). Les principaux buts de ces tests sont les suivants :

- fournir de la rétroaction aux élèves ainsi qu'à leurs parents ou tuteurs, indiquant dans quelle mesure ils ont maîtrisé les résultats d'apprentissage précisés dans les programmes d'études;
- fournir de l'information aux enseignants indiquant dans quelle mesure leurs élèves ont atteint les résultats d'apprentissage présentés dans les programmes d'études, permettre la comparaison des résultats de leurs propres évaluations avec les résultats des tests de rendement provinciaux et fournir un éclairage supplémentaire sur l'efficacité de leur enseignement;
- fournir de l'information aux directeurs d'école sur le degré de réussite de leur école par rapport aux résultats des tests de rendement et aux autres renseignements disponibles concernant la réussite globale de leur école, et ce, aux fins de préparer le rapport sur les résultats annuels en éducation de l'école et d'établir les objectifs, les priorités et les cibles du plan d'éducation de leur école;
- communiquer aux directeurs généraux et aux conseillers scolaires de l'information sur les niveaux de réussite des élèves de tout le système scolaire afin de permettre la comparaison avec les résultats provinciaux et autres données sur les niveaux de réussite des élèves et de contribuer à l'élaboration du plan d'éducation triennal de l'autorité scolaire;
- communiquer de l'information à Alberta Education et à d'autres ministères, indiquant dans quelle mesure les élèves apprennent ce qu'ils sont censés apprendre dans le cadre des programmes d'études; indiquer aux Albertains dans quelle mesure les élèves atteignent les normes provinciales à la fin de la 3e, 6e et 9e année; déterminer avec quel degré d'uniformité les autorités scolaires et les écoles atteignent les normes provinciales de rendement scolaire; aider la province à améliorer le rendement scolaire et à connaître l'efficacité des programmes d'études.

Programme des examens en vue du diplôme : examens de fin d'année (ou semestre) de certains cours de 12e année, dont le résultat correspond à 50 % de la note finale pondérée. Les principaux buts de ces examens sont :

- attester le niveau de réussite de chaque élève pour certains cours de 12e année auxquels l'élève est inscrit et par rapport aux résultats d'apprentissage présentés dans les programmes d'études;
- veiller à ce que les normes provinciales de réussite soient maintenues;

- communiquer les résultats individuels et collectifs afin d'aider les écoles, les autorités scolaires et la province à surveiller et à améliorer l'apprentissage.

Programmes d'études : le programme scolaire de l'Alberta de la maternelle à la 12e année est décrit dans des documents juridiques appelés programmes d'études. Chaque document explique pour quelles raisons le programme est offert, ce que les élèves apprendront, de même que les principes de base selon lesquels les élèves acquerront les connaissances, habiletés et attitudes requises.

Validité : l'indication de la mesure selon laquelle les inférences formulées à propos des connaissances, habiletés et attitudes d'un élève sont correctes, fiables et utiles à la prise de décisions à son sujet. La validité comprend, de manière générale, les caractéristiques suivantes :

- l'évaluation est reliée, d'une manière pertinente, représentative et cohérente au contenu et aux résultats d'apprentissage des programmes d'études et à d'autres documents et activités didactiques;
- des arguments théoriques solides appuient le choix de moyen d'évaluation, par exemple, les questions portent sur une vaste gamme d'habiletés cognitives et de niveaux (c'est-à-dire la taxonomie de Bloom, les intelligences multiples);
- l'évaluation est significative et en corrélation avec plusieurs résultats d'apprentissage qui ont une plus grande portée;
- la méthode d'évaluation qu'utilise l'enseignant pour recueillir de l'information contribue à favoriser et à améliorer l'apprentissage de ses élèves.

Procédure

Les membres du comité d'experts ont utilisé les documents suivants et des sites Internet de Alberta Education ayant trait au programme scolaire, ainsi que les deux programmes d'examens provinciaux pour dresser les listes de connaissances, compétences et attributs présentées ci-dessous pour chaque élément abordé dans le paragraphe 2(k) de *Norme – Qualité de l'enseignement* :

- *Alberta Core Student Assessment Principles, Knowledge and Skills Project* (ébauche du 21 juin 2004)
- *Arrêté ministériel – Norme – Qualité de l'enseignement*
- *Guide de l'éducation, Maternelle – 12e année*
- *Guidelines for Recognizing Diversity and Promoting Respect*
- Alberta Assessment Consortium, *Framework for Student Assessment*
- *Principes d'équité relatifs aux pratiques d'évaluation des apprentissages scolaires au Canada*
- *Code of Professional Responsibilities in Educational Measurement*
- *Standards for Teacher Competence in Educational Assessment of Students*
- Standard U4 – Evaluator Qualifications *(The Student Evaluation Standards)*
- *The Student Evaluation Standards.*

À l'aide de ces documents, les membres du comité d'experts ont travaillé individuellement et deux par deux afin d'examiner chaque composante des connaissances, compétences et attributs présentés dans le paragraphe 2(κ) de l'arrêté ministériel. Ils ont échangé leurs ébauches lors de deux rencontres. La première s'est déroulée les 2 et 3 décembre 2004 et la seconde, les 3 et 4 janvier 2005.

Les connaissances et compétences présentées ci-dessous sont le résultat du consensus du comité d'experts. L'ordre de présentation est le suivant :

I. Nature et rôle de l'évaluation des élèves en classe

   Nécessité d'évaluer les élèves

   L'évaluation des élèves fait appel au jugement professionnel

II. Connaissances et compétences de base en matière d'évaluation des élèves

   A. Buts de l'évaluation en classe

   B. Élaboration des méthodes d'évaluation en classe

   C. Choix des méthodes d'évaluation en classe

   D. Nature et caractéristiques des programmes externes de tests et d'examens

E. Analyse et utilisation des résultats des évaluations en classe, des tests de rendement provinciaux et des examens en vue du diplôme

F. Communication des résultats et des renseignements relatifs aux évaluations

Le comité d'experts reconnaît que les connaissances et les compétences que l'on retrouve de A à F sont nombreuses. Cependant, le comité est d'avis que chaque élément de cette liste est nécessaire afin d'évaluer les élèves efficacement et de communiquer les constatations et les résultats aux élèves et à leurs parents ou tuteurs. Autrement dit, le comité d'experts a mis en évidence les connaissances et compétences que doivent posséder les nouveaux enseignants pour effectuer, de manière judicieuse, juste et équitable, l'évaluation de tous les élèves. Cependant, les membres reconnaissent également que les divers éléments sont en interaction et que, de ce fait, la liste est moins astreignante. Par exemple, il est probable que tous les éléments de la section A, Buts de l'évaluation en classe, seront réunis dans un seul document destiné aux étudiants lors de leurs études universitaires. Dans le même ordre d'idées, la construction de divers types d'éléments de sélection sera probablement traitée en bloc, comme le sera la construction et la notation des éléments des réponses fournies ou construites. Mais ce qui importe encore plus, c'est que les compétences en matière d'évaluation des élèves doivent être acquises dans le contexte de la prise de connaissance des programmes d'études et renforcées lors d'expériences pratiques dans le cadre des stages pédagogiques.

Nature et rôle de l'évaluation des élèves

La nécessité de recourir à l'évaluation comme outil d'apprentissage

Enseigner aux élèves de manière efficace, c'est leur offrir la possibilité de réaliser leur plein potentiel et d'apporter leur contribution à la société. Cela ne peut se produire que si les enseignants et autres intervenants auprès des élèves obtiennent des données et de l'information sur la manière dont chaque élève progresse, ce dont chacun est capable et ce que chacun sait, de même que ce qui doit être fait pour stimuler et encourager l'acquisition de connaissances. L'évaluation des élèves aide tous ceux qui participent au processus éducatif à prendre des décisions plus judicieuses.

Des évaluations crédibles renseignent les élèves sur les connaissances, habiletés et attitudes qu'ils ont acquises et sur les domaines qu'ils doivent améliorer. Les élèves et leurs parents ou tuteurs ont besoin d'information évaluative pour les aider à se fixer des objectifs, à faire l'inventaire des points forts sur lesquels ils peuvent miser et des domaines à améliorer, ainsi qu'à formuler des plans en vue des études postsecondaires ou en vue d'un emploi.

Les enseignants ont besoin des résultats des évaluations pour les aider à planifier, à mettre en œuvre et à réexaminer leur enseignement. Ils se servent également de ces résultats pour répondre plus adéquatement aux besoins souvent diversifiés des élèves, pour identifier les récipiendaires de bourses, et pour conseiller les élèves sur les cours à suivre en vue de leur carrière. « Chaque modèle du processus d'enseignement ou d'apprentissage exige que les décisions des enseignants – sur le plan de l'enseignement, de la notation et de la communication des résultats – soient basées sur les progrès de l'élève par rapport aux résultats d'apprentissage souhaités » (Rogers, 1991, 181-182; voir également Gronlund, 2004).

La figure 1 propose un modèle de nature dynamique. Le plus grand des deux cycles ou séquences d'enseignement commence par l'inventaire des résultats d'apprentissage présentés dans les programmes d'études de l'Alberta. Ces résultats précisent ce que les élèves de l'Alberta devraient être en mesure de faire une fois qu'ils auront reçu l'enseignement pertinent et approprié. Parallèlement, les enseignants doivent déterminer quelles preuves ils devront recueillir pour savoir si les élèves ont acquis les connaissances, habiletés et attitudes requises, une fois qu'ils leur auront fourni les occasions de les apprendre. Durant le plus court des deux cycles, des évaluations formatives sont effectuées afin d'obtenir une rétroaction systématique. Des activités d'apprentissage nouvelles ou révisées sont introduites, au besoin, en fonction des résultats des évaluations formatives. D'autres évaluations formatives peuvent être effectuées de nouveau, et ainsi de

suite, jusqu'à ce que le temps d'enseignement ait expiré ou que les élèves aient eu le temps requis pour apprendre. Le plus grand des deux cycles se termine alors par une évaluation sommative, dont les résultats sont utilisés comme preuves (i) pour montrer dans quelle mesure l'élève a acquis les connaissances, habiletés et attitudes présentées dans les résultats d'apprentissage visés pour la séquence d'enseignement en question, et (ii) pour déterminer, grâce à la réflexion de l'enseignant et en consultant les programmes d'études, le prochain cycle de la séquence d'enseignement. Il est clair que l'évaluation des élèves, tant formative que sommative, joue un rôle important et intégral dans l'apprentissage de l'élève.

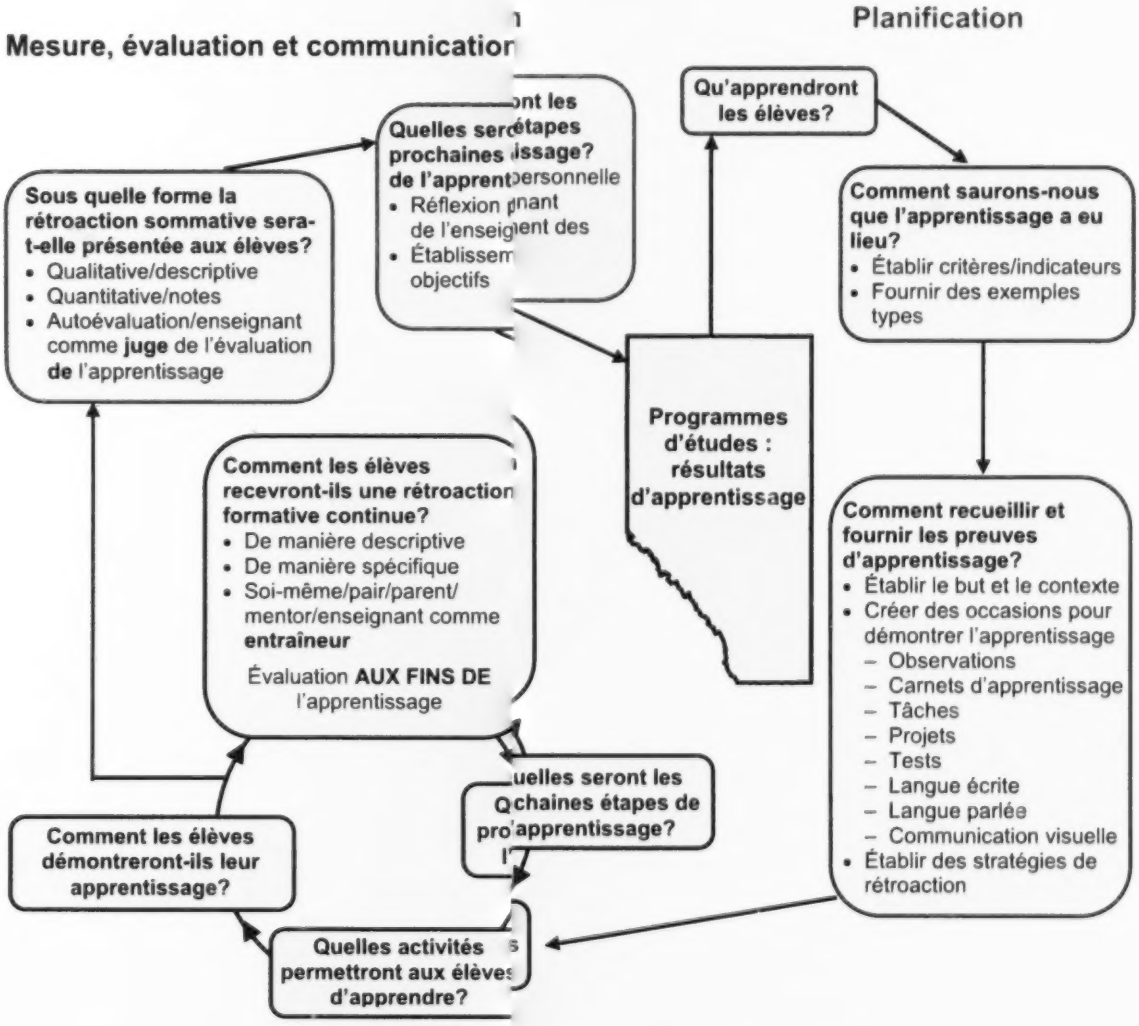
Planification
Qu'apprendront les élèves?
Comment saurons-nous que l'apprentissage a eu lieu?
• Établir critères/indicateurs
• Fournir des exemples types
Comment recueillir et fournir les preuves d'apprentissage?
• Établir le but et le contexte
• Créer des occasions pour démontrer l'apprentissage
– Observations
– Carnets d'apprentissage
– Tâches
– Projets
– Tests
– Langue écrite
– Langue parlée
– Communication visuelle
• Établir des stratégies de rétroaction
Programmes d'études : résultats d'apprentissage
Comment les élèves recevront-ils une rétroaction formative continue?
• De manière descriptive
• De manière spécifique
• Soi-même/pair/parent/ mentor/enseignant comme entraîneur
Évaluation AUX FINS DE l'apprentissage
Sous quelle forme la rétroaction sommative sera-t-elle présentée aux élèves?
• Qualitative/descriptive
• Quantitative/notes
• Autoévaluation/enseignant comme juge de l'évaluation de l'apprentissage
Comment les élèves démontreront-ils leur apprentissage?
Quelles activités permettront aux élèves d'apprendre?

Source : *A Framework for Student Assessment*, 2nd edition (2005), utilisation autorisée.

L'évaluation des élèves fait appel au jugement professionnel

La recherche sur l'enseignement indique que l'évaluation de l'apprentissage des élèves est sans contredit la tâche la plus complexe et la plus exigeante de l'enseignant. Les opinions exprimées par les participants au colloque sur l'évaluation des élèves et le contenu de la figure de la page précédente en font foi. Cette complexité survient parce que l'évaluation est autant un art qu'une science. Une bonne partie de ce qui se passe durant l'évaluation des élèves dépend d'un jugement professionnel éclairé. Les enseignants se servent de leur jugement professionnel afin de s'assurer que leurs évaluations sont utiles et représentatives des résultats d'apprentissage qui sont attendus des élèves. Ils font appel à leur jugement professionnel pour évaluer la quantité de connaissances acquises durant les cours, pour construire des questions et des tâches, pour décider s'il y a lieu d'offrir d'autres questions ou tâches aux élèves ayant des besoins scolaires spéciaux, pour noter et interpréter les réponses de leurs élèves, pour leur offrir une rétroaction descriptive, pour préparer un résumé des commentaires et des notes, et pour les communiquer aux parents ou tuteurs, et aux autres personnes qui sont en droit d'être informées.

Bien qu'il soit ancré dans une base de connaissances, de compétences et d'attributs, le jugement professionnel des enseignants se développe et se consolide grâce à l'exercice réfléchi de leur art et grâce à leur participation active, avec d'autres enseignants et personnes, à la vie de l'école en tant que communauté apprenante où les participants, surtout les élèves et les enseignants, apprennent sans cesse. Dans ce contexte, bien que l'on s'attende à ce que les nouveaux enseignants possèdent un noyau de compétences de base en matière d'évaluation – compétences qui sont essentielles pour avoir un jugement professionnel solide – il faut reconnaître que leur aptitude à utiliser, avec plus d'aisance et de manière plus efficace, leurs connaissances, compétences et attributs évoluera et se consolidera au fur et à mesure qu'ils surmonteront la multitude de défis auxquels ils font face. Une fois qu'ils sont plus à l'aise dans leur nouveau rôle d'enseignant professionnel, ils acquièrent des aptitudes à utiliser leur jugement professionnel en réfléchissant à leur propre manière d'enseigner et, ce qui est encore plus important, en participant activement avec leurs collègues aux activités de perfectionnement professionnel, par exemple, la recherche-action sur l'évaluation des élèves.

Jumelées au jugement professionnel, les connaissances et compétences dont il est question dans le présent document correspondent à ce que les enseignants doivent posséder pour que l'évaluation qu'ils font soit équitable et juste pour tous les élèves.

Nous réaffirmons les connaissances, compétences et attributs (CCA) identifiés au paragraphe 2(k) et ajoutons des lettres qui correspondent à chaque sujet de la section suivante de ce document :

> Dans la mesure où la situation l'exige, l'enseignant qui est titulaire d'un brevet d'enseignement provisoire doit démontrer de manière systématique qu'il comprend : les buts de l'évaluation des élèves (A). Il sait comment évaluer la gamme des objectifs d'apprentissage en sélectionnant (C) et en élaborant (B) une variété de techniques et d'instruments d'évaluation en classe et à grande échelle. Il sait comment analyser les

résultats obtenus à l'aide des outils d'évaluation utilisés en classe et à une vaste échelle, y compris les instruments de mesure (D, E) provinciaux. Il sait également comment utiliser les résultats de la manière la plus avantageuse pour les élèves (A, F).

Les sections A à F traitent des CCA 2(k), en commençant par A, Buts de l'évaluation en classe, et se terminant par F, Communication des résultats et des renseignements relatifs aux évaluations.

Connaissances et compétences de base en matière d'évaluation des élèves

A. Buts de l'évaluation en classe

RAPPORT AVEC LES CCA 2(K)

Les CCA 2(k) comprennent les attributs suivants de l'évaluation des élèves :

Buts de l'évaluation

Les principaux buts de l'évaluation des élèves sont d'améliorer l'apprentissage des élèves, d'informer leurs parents ou tuteurs, leurs enseignants et autres personnes qui sont en droit d'aider et de guider les élèves dans l'acquisition des connaissances, habiletés et attitudes présentées dans les programmes d'études. Les élèves ont besoin d'information concernant leurs points forts et les domaines à améliorer afin de concentrer leurs efforts, de rechercher de l'aide au besoin, de continuer à croire en leur aptitude à apprendre, et de prendre des décisions sur les cours à choisir ou sur l'orientation à prendre après leurs études secondaires. Les enseignants ont besoin d'information pour déterminer les besoins de leurs élèves, pour évaluer l'impact de leur enseignement, pour préparer des commentaires écrits ou oraux, pour attribuer des notes, et pour entretenir la confiance chez leurs élèves. En outre, l'évaluation devrait aider les élèves, les parents ou tuteurs, de même que les enseignants à planifier les suivis à adopter.

Pour être efficaces, les buts de l'évaluation, tant formative que sommative, doivent :

- proposer aux élèves des occasions de participer activement à leur propre évaluation, de réfléchir à leurs acquis et de se fixer des objectifs;
- être reliés aux résultats d'apprentissage présentés dans les programmes d'études, de manière à favoriser l'intégration de l'évaluation au processus d'apprentissage et d'enseignement;
- être communiqués aux élèves et, au besoin, à leurs parents ou tuteurs, de manière à ce que les élèves sachent ce que l'on attend d'eux et qu'ils soient motivés et prennent les mesures nécessaires pour acquérir les connaissances requises;

- permettre l'inventaire des points forts et des domaines à améliorer, afin que les élèves puissent miser sur leurs points forts et chercher de l'aide afin de résoudre les aspects qui posent problème.

L'évaluation des élèves doit refléter les responsabilités des enseignants énumérées ci-dessous :

- avant même d'enseigner, dresser l'inventaire des résultats d'apprentissage que les élèves doivent atteindre;
- élaborer, adopter ou adapter des méthodes d'évaluation qui produisent des résultats pouvant être interprétés de manière fiable et valable par rapport aux résultats d'apprentissage visés;
- faire un suivi et offrir une rétroaction concrète et descriptive aux élèves, au fur et à mesure qu'ils acquièrent les résultats d'apprentissage visés, de manière à ce qu'ils connaissent leur niveau de réussite actuel, de même que les apprentissages encore requis;
- établir les points forts et les domaines à améliorer, de manière à pouvoir miser sur les points forts et à s'attaquer aux domaines à améliorer;
- évaluer et documenter officiellement les réussites des élèves pour une période déterminée d'enseignement, afin de s'assurer que les renseignements et les résultats pertinents et représentatifs sont disponibles le moment venu de préparer les commentaires écrits et d'attribuer les notes en vue de la communication des résultats;
- planifier, évaluer et modifier, au besoin, sa propre pratique pédagogique, de manière à pouvoir offrir continuellement aux élèves des occasions d'apprendre et de progresser vers l'atteinte des résultats d'apprentissage visés;
- fournir, s'il y a lieu, de l'information aux psychologues et au personnel administratif de l'école et chercher à obtenir des spécialistes, de l'information sur l'évaluation ou le diagnostic, pouvant servir à renforcer l'enseignement de même que l'apprentissage de l'élève.

En ce qui concerne le dernier point, les étudiants en sciences de l'éducation et les nouveaux enseignants doivent comprendre que l'apprentissage des élèves est la responsabilité collective de tous les membres de la communauté scolaire. Les enseignants et les spécialistes doivent travailler de manière coopérative afin de favoriser l'apprentissage des élèves.

PRINCIPE DIRECTEUR

Si un enseignant établit d'abord clairement les résultats d'apprentissage visés pour les élèves, tels que présentés dans les programmes d'études, s'il planifie et met en œuvre un enseignement efficace, mesure et évalue les progrès des élèves de manière systématique et rigoureuse, et fait en sorte que les élèves continuent de croire que les objectifs pertinents et importants sont atteignables, l'enseignant contribuera à encourager les élèves à progresser et à se développer. Les élèves sont motivés à apprendre lorsque l'enseignement qu'ils reçoivent et lorsque les tests et les évaluations qu'ils passent concordent avec les résultats d'apprentissage visés et fournissent de l'information qui peut servir à concevoir des activités de suivi favorisant leur apprentissage.

B. Élaboration de méthodes d'évaluation en classe

RAPPORT AVEC LES CCA 2(K)

Les CCA 2(k) comprennent les attributs suivants de l'évaluation des élèves :

Mise au point d'une variété de techniques et d'instruments d'évaluation en classe

Les enseignants doivent pouvoir élaborer des méthodes d'évaluation afin que les inférences tirées de l'information et des notes obtenues à l'aide de ces méthodes soient valables et utiles et ne soient pas susceptibles d'être mal interprétées. Avant de mettre au point et de se servir des méthodes d'évaluation dont ils auront besoin, les enseignants doivent se demander pour quelles raisons l'évaluation est effectuée, qui est évalué, et ce qui est évalué.

Ces méthodes comprennent notamment ce qui suit : observations, notes et fiches anecdotiques, questions et tests tirés de manuels ou administrés dans le cadre du programme scolaire, tests écrits, questions orales, ensembles de repères ou de références, entrevues, autoévaluations, évaluations par les pairs et évaluations du rendement scolaire (ex. : échantillons de travaux écrits, démonstrations, évaluations de portfolios, évaluations de projets et de présentations et tests critériels et normatifs standardisés, voir aussi la figure 1).

À elle seule, aucune méthode d'évaluation n'est susceptible de mesurer les acquis avec précision. Les enseignants doivent avoir recours à une gamme de méthodes qui, si elles produisent des résultats constants, permettent d'obtenir la meilleure évaluation possible de l'apprentissage des élèves.

Pour que l'information et les résultats soient utiles, les méthodes d'évaluation élaborées par les enseignants doivent :

- avoir un lien manifeste avec les buts de l'évaluation, correspondre aux résultats d'apprentissage visés et être compatibles avec les méthodes pédagogiques utilisées, afin de faciliter les décisions qui doivent être prises à propos de l'apprentissage de l'élève ou des méthodes d'enseignement;
- être adaptées aux antécédents et aux expériences préalables des élèves, afin que tous les élèves puissent faire état de leurs forces (voir *Accommodating Student Assessment*, Toronto Catholic District School Board, 2001, pages 14 et 15);
- évaluer tant le contenu que les aptitudes cognitives (connaissances, compréhension, application, analyse, synthèse et évaluation) pour ce qui est des résultats et, pour ce qui est des attitudes, évaluer les comportements;
- être adaptées aux conséquences des décisions à prendre à l'aide de l'information et des résultats obtenus;
- être conformes aux principes et aux techniques servant à l'élaboration et à l'utilisation de méthodes d'évaluation en vue d'obtenir des

indications détaillées, cohérentes et équilibrées du rendement scolaire des élèves; ceci permet de suivre leurs progrès, de diagnostiquer leurs forces et les domaines qu'ils doivent améliorer, de réunir de l'information en vue de l'attribution des notes et enfin, de permettre à l'enseignant d'évaluer et de planifier son enseignement.

On ne saurait trop insister sur la nécessité de tenir compte de la diversité des élèves, dont il est question à la deuxième puce ci-dessus. On s'attend à ce que les enseignants connaissent bien et mettent en pratique la politique d'Alberta Education intitulée : *Recognizing Diversity and Promoting Respect*. Lors de l'utilisation d'un instrument de mesure, quel qu'il soit, surtout lors de l'utilisation des tests standardisés, les enseignants doivent s'assurer que les instruments de mesure sont adaptés à la culture et à l'âge des élèves, tiennent compte des différences sur le plan de la langue et conviennent aux élèves ayant des besoins spéciaux. Lors de l'interprétation des résultats de ces tests, les enseignants doivent tenir compte des antécédents personnels et des circonstances d'apprentissage de chaque élève.

Dans le contexte de notre système d'éducation responsable, les enseignants ont la responsabilité de veiller à ce que l'évaluation de leurs élèves soit juste et exacte et qu'elle reflète les résultats d'une gamme de méthodes qui, selon leur jugement professionnel, indiquent de manière constante les résultats de l'élève.

En outre, les enseignants doivent :

- faire en sorte que les questions et les tâches évaluées soient pertinentes et représentatives des connaissances, habiletés et attitudes précisées dans les buts de l'évaluation;
- se servir d'une variété de méthodes d'évaluation afin d'obtenir des indications détaillées et cohérentes du rendement des élèves;
- restreindre le nombre de caractéristiques à observer lors des évaluations faisant appel à l'observation et veiller à ce que ces caractéristiques soient décrites de manière concrète, afin qu'il soit possible de faire des observations cohérentes et précises;
- éviter d'utiliser un contenu ou un langage pouvant généralement être perçu comme insensible, sexiste ou offensant (voir *Guidelines for Recognizing Diversity and Promoting Respect*; Alberta Learning, révisées en 2003);
- faire en sorte que les évaluations soient conformes aux *Guidelines for Recognizing Diversity and Promoting Respect* (Alberta Learning, révisées en 2003);
- préparer des instructions claires et complètes, adaptées aux aptitudes, à l'âge et au niveau scolaire de l'élève;
- recourir à des méthodes alternatives approuvées pour recueillir des données et de l'information d'évaluation auprès des élèves ayant des besoins spéciaux et des élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment bien la langue d'enseignement pour répondre de la manière anticipée;
- voir à ce que les résultats obtenus à l'aide de méthodes d'évaluation traduites d'une autre langue ou autrement modifiées (par exemple, empruntées à un autre pays ou informatisées) soient valables, compte tenu du but visé;

- préparer une marche à suivre pour l'attribu sé des notes afin de guider le processus utili pour juger la qualité d'une performance ou d'un produit, le caractère adéquat d'une itude attitude ou d'un comportement, ou l'exacti d'une réponse, avant de se servir de la méthode d'évaluation;

- veiller à ce que les élèves comprennent facilement le guide de notation (rubrique d'évaluation, échelle de notation, liste de nt vérification) et qu'il leur soit transmis *avan* l'évaluation;

- assurer l'impartialité en veillant à ce que l a notation ne soit pas influencée par des facteurs tels que :

  – le vocabulaire, l'orthographe ou la struct ture de la phrase, lorsque l'objectif est d'éval luer

  – des résultats d'apprentissage, tels que le contenu et le raisonnement;

  – une tendance générale à être trop généreux ou trop sévère;

  – l'effet de halo, lorsqu'une impression générale ou des notes précédentes influent sur la présente évaluation;

  – les conditions environnementales (par exemple, la personne qui effectue la notation est fatiguée, distraite ou malade);

- préparer, dans le cadre de la notation, des commentaires qui sont basés sur les réponses que les élèves ont données et les leur présenter de manière à ce qu'ils puissent les comprendre et les utiliser.

PRINCIPE DIRECTEUR

Il faut offrir aux élèves toutes les occasions possibles de faire la démonstration des connaissances, habiletés et attitudes qu'ils ont acquises, afi n qu'un jugement valable puisse être porté sur leurs performances. Afin d'améliorer la validité, l'é laboration des méthodes d'évaluation, les modes de collecte d'information et la base utilisée pour la nota tion doivent être liés clairement à des objectifs à propos desquels des jugements, des inférences et des décisions peuvent être formulés. Pour obtenir un portrait ou un profil plus complet des connaissance s, habiletés et attitudes des élèves et pour discerner des tendances, il faut développer et effectuer plu us d'une évaluation. Faute de telles preuves, les inférences dégagées et les décisions prises peuvent s'avérer arbitraires, impossibles à justifier et peuvent nuire à l'apprentissage et au développement de l'él ève.

C. Choix des méthodes d'évaluation en classe

RAPPORT AVEC LES CCA 2(k)

Les CCA 2(k) comprennent les attributs suivants de l'évaluation des élèves :

Choix d'une variété de techniques et d'instruments d'évaluation en classe

Les enseignants peuvent consulter les nombreuses méthodes d'évaluation qui sont disponibles sur Internet et sous forme imprimée. Le cas échéant, les enseignants peuvent adopter et appliquer ces méthodes telles quelles ou adapter les idées et les exemples en vue de leur utilisation lors de l'élaboration de leurs propres méthodes d'évaluation. Cependant, ces méthodes ne sont pas toutes d'une qualité acceptable. Par conséquent, les enseignants doivent faire preuve de jugement professionnel et d'esprit critique lorsqu'ils adaptent ou adoptent des méthodes d'évaluation électroniques ou autres.

Ainsi, les inférences que ces méthodes leur permettent de tirer à partir de l'information et des notes obtenues sont valables et utiles et ne sont pas susceptibles d'être mal interprétées. En effet, les méthodes d'évaluation disponibles sur Internet ou sous forme imprimée ont été mises au point dans des contextes différents de celui de la salle de classe de l'enseignant. Avant de choisir et d'utiliser des méthodes d'évaluation, les enseignants doivent se demander pour quelles raisons l'évaluation sera effectuée, qui sera évalué, et ce qui sera évalué.

Bien entendu, comme nous l'avons dit précédemment, les enseignants doivent prendre en considération la diversité des élèves à qui ils enseignent lorsqu'il s'agit d'adopter ou d'adapter des méthodes d'évaluation électroniques ou sous forme imprimée.

Pour que l'information et les résultats soient utiles, les méthodes d'évaluation développées par les enseignants doivent :

- avoir un lien manifeste avec les buts de l'évaluation, correspondre aux résultats d'apprentissage visés et être compatibles avec les méthodes pédagogiques utilisées, afin de faciliter les décisions qui doivent être prises à propos de l'apprentissage des élèves ou des méthodes d'enseignement;
- être adaptées aux antécédents et aux expériences préalables des élèves, afin que tous les élèves aient l'occasion de montrer leurs forces;
- évaluer tant le contenu que les aptitudes cognitives (connaissances, compréhension, application, analyse, synthèse et évaluation) pour ce qui est des résultats et, pour ce qui est des attitudes, évaluer les comportements;
- être adaptées aux conséquences des décisions à prendre à l'aide de l'information et des résultats obtenus.

Les enseignants doivent veiller à ce que :

- les questions et les tâches évaluées soient pertinentes et représentatives des connaissances, habiletés et attitudes précisées dans les buts de l'évaluation;

- les questions et les tâches évaluées soient clairement énoncées et présentées;
- les tâches et les questions soient adaptées aux élèves ayant des besoins spéciaux et aux élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment bien la langue d'enseignement pour répondre de la manière anticipée;
- un contenu et un langage pouvant généralement être perçus comme insensibles, sexistes ou offensants soient évités;
- les instructions soient claires et complètes et adaptées aux aptitudes, à l'âge et au niveau scolaire de l'élève;
- l'on ait accès à un guide de notation (rubriques d'évaluation, échelles de notation, liste de vérification) pour juger la qualité des réponses fournies par les élèves;
- des modifications soient faites, s'il y a lieu, avant leur utilisation en classe.

PRINCIPE DIRECTEUR

Comme c'est le cas pour l'élaboration des mesures d'évaluation, il faut offrir aux élèves toutes les occasions possibles de faire la démonstration des connaissances, habiletés et attitudes qu'ils ont acquises, afin de rendre un jugement valable sur leurs performances. Lorsque les enseignants doivent choisir des méthodes d'évaluation, ils doivent pouvoir faire la différence entre des tâches/questions et des guides de notation bien ou mal conçus, et ne retenir que ceux de la plus haute qualité. Les enseignants peuvent opter pour du matériel existant, au lieu de concevoir leur propre matériel, mais ils doivent connaître et savoir appliquer les procédures requises pour évaluer ces méthodes et améliorer leur qualité avant de s'en servir pour évaluer leurs élèves. En adoptant et en adaptant, au besoin, du matériel existant de grande qualité, il est possible de prendre de bonnes décisions qui peuvent être défendues et justifiées. L'adoption d'une méthode existante de qualité médiocre et son application telle quelle peuvent mener à des conclusions et à des décisions inexactes, impossibles à justifier et néfastes pour les élèves.

D. Nature et caractéristiques des programmes externes de tests et d'examens

RAPPORT AVEC LES CCA 2(k)

Les CCA 2(k) comprennent les attributs suivants de l'évaluation des élèves :

Élaboration de techniques et d'instruments de mesure à grande échelle, y compris les instruments de mesure provinciaux

Les élèves doivent connaître la nature et les caractéristiques des tests de rendement provinciaux administrés à tous les élèves de la province à la fin de la 3e, 6e et 9e année, sauf aux élèves qui en sont exemptés, et des examens en vue de l'obtention du diplôme administrés à tous les élèves qui ont terminé certains cours de la 12e année.

En plus de ces tests et examens « externes », un échantillon d'élèves de 13 et 15 ans peut participer au *Programme pancanadien d'évaluation (PPCE)*, un programme d'évaluation national administré par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (Canada); des échantillons d'élèves de 15 ans peuvent participer au *Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)*, un programme d'évaluation international dirigé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce même groupe d'élèves peut participer à d'autres programmes d'évaluation à grande échelle, dont le *Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS)* et *Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS)*, dirigés par l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA).

Le *Canadian Test of Basic Skills (CTBS)* et le *Canadian Cognitive Abilities Test (CCAT)* sont administrés dans certaines autorités scolaires de l'Alberta, mais pas toutes. Les enseignants doivent prendre en considération les raisons pour lesquelles ces évaluations sont effectuées, quelles habiletés et quels contenus sont évalués, quels élèves peuvent être exemptés de ces évaluations, et de quelle manière les résultats de ces évaluations peuvent être utilisés par rapport à l'élève, à la classe ou à l'école. Dans le même ordre d'idées, les enseignants doivent être au courant des divers tests et examens d'envergure nationale ou internationale, qui sont administrés à des échantillons d'écoles et d'élèves.

Pour utiliser efficacement les résultats des évaluations à grande échelle, en ce qui concerne les tests de rendement provinciaux et les examens en vue du diplôme, les enseignants doivent connaître l'existence des *General Information Bulletins* et des *Bulletins d'information par matière* qui sont distribués dans les écoles au début de l'année scolaire afin de permettre aux enseignants de se renseigner sur ce qui suit :

- les buts et l'utilisation des tests de rendement provinciaux et des examens en vue du diplôme;
- les documents provisoires qui donnent un aperçu des contenus et des aptitudes cognitives à être évalués;

- les descriptions des normes de rendement (norme acceptable, norme d'excellence);
- les types de tâches/questions à inclure dans le test ou l'examen;
- de quelle manière les réponses des élèves seront notées;
- de quelle manière les résultats seront communiqués aux élèves, aux écoles, aux autorités et à l'échelle de la province;
- comment interpréter les résultats à la lumière des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats (ex. : caractéristiques des élèves, accès à l'apprentissage);
- les adaptations faites pour les élèves qui sont admissibles à l'examen mais qui ont des besoins spéciaux les empêchant de fournir des réponses aux questions/tâches de la manière prévue;
- les critères régissant l'exemption des élèves qui sont incapables de fournir des réponses aux questions/tâches, même si on apporte des adaptations à l'épreuve;
- comment préparer les élèves à passer ces tests et examens (par exemple, le fait de deviner au lieu d'omettre une question); la familiarité avec le format des questions (sélection, réponse numérique, réponses construites longues ou brèves); le format des réponses (par exemple, réponses numériques, feuilles de réponses); le temps accordé pour passer le test ou l'examen;
- ce qu'un enseignant doit faire avant d'administrer les tests, durant les tests et après les tests;
- comment jouer un rôle dans l'élaboration des questions et des tâches, les tests d'essai et la notation.

Pour se servir des résultats des évaluations dans le cas des tests et des programmes d'évaluation externes à grande échelle (ex. : les programmes d'évaluation *CTBS, CCAT, PPCE, PIRLS, PISA* et *TEIMS)*, les enseignants doivent connaître l'information fournie dans les livrets et les directives qui sont distribués dans les écoles où les tests seront administrés. Une grande partie de cette information sera semblable à celle qui accompagne les tests de rendement provinciaux et les examens en vue du diplôme, à laquelle s'ajoute ce qui suit :

- les buts de l'évaluation correspondent aux résultats d'apprentissage visés et sont compatibles avec les méthodes d'enseignement utilisées;
- les procédures utilisées pour sélectionner les écoles et les élèves lorsqu'on a recours à un échantillonnage;
- l'échelle – élève, classe, école, autorité scolaire, province, Canada – à laquelle les résultats seront communiqués;
- comment préparer les élèves à passer ces tests et examens.

PRINCIPE DIRECTEUR

Une connaissance parfaite de la nature et du caractère des tests de rendement provinciaux et des examens en vue du diplôme, ainsi qu'une étude et une interprétation consciencieuse des résultats de ces tests et examens, peuvent aider les enseignants à déceler les points forts de leurs élèves en matière d'apprentissage de même que les domaines à améliorer. Les enseignants et les administrateurs peuvent se servir de cette information pour planifier et offrir un enseignement efficace en ce qui concerne les résultats d'apprentissage présentés dans les programmes d'études.

Dans la même veine, une bonne connaissance de la nature du *CTBS* et du *CCAT*, ainsi que l'interprétation rigoureuse des résultats à ces tests, peuvent contribuer à faire ressortir les domaines à améliorer de même que les points forts et les besoins individuels des élèves. Les enseignants peuvent se servir de cette information pour planifier des activités de suivi appropriées visant à soutenir les points forts tout en s'attaquant aux domaines à améliorer.

Les enseignants doivent également connaître les programmes d'évaluation nationaux *(PPCE)* et internationaux *(PIRLS, PISA, TEIMS)* puisque leurs élèves peuvent être appelés à y participer. Ces évaluations permettent d'obtenir de l'information pouvant servir à faire l'inventaire des points forts et des besoins à l'échelle de la province par rapport au contexte national et international. En consultation avec les enseignants et le personnel administratif, Alberta Education peut se servir de l'information tirée des programmes d'évaluation provinciaux et autres programmes externes de mesure et d'évaluation, dans le but de déterminer quels changements apporter aux programmes d'études et aux méthodes d'enseignement afin d'améliorer l'apprentissage des élèves.

Lors de l'utilisation de méthodes d'évaluation externes et lors de l'utilisation des résultats tirés de ces évaluations, les enseignants doivent veiller à faire contrepoids à cette information à l'aide d'autres méthodes d'évaluation en classe. On ne saurait trop insister sur le fait qu'une évaluation juste et raisonnable est plus exacte lorsqu'elle se fonde sur l'application d'une gamme de méthodes d'évaluation qui, lorsqu'on les considère dans leur ensemble, produisent un tableau équilibré de la réussite des élèves.

E. Analyse et utilisation des résultats des évaluations en classe, des tests de rendement provinciaux et des examens en vue du diplôme

RAPPORT AVEC LES CCA 2(k)

Les CCA 2(k) comprennent les attributs suivants de l'évaluation des élèves :

Comment analyser les résultats obtenus à l'aide des outils d'évaluation utilisés en classe et à une vaste échelle, y compris les instruments de mesure provinciaux, et comment utiliser les résultats de la manière la plus avantageuse pour les élèves

Des analyses attentives des résultats aux tests et aux examens provinciaux peuvent révéler les points forts et les domaines à améliorer chez les élèves. Les enseignants peuvent se servir de cette information pour planifier et offrir un enseignement efficace en ce qui concerne les résultats d'apprentissage présentés dans les programmes d'études ainsi que pour améliorer leurs méthodes d'évaluation.

Afin d'aider les enseignants à analyser les résultats des tests provinciaux, il faut les encourager à participer aux ateliers offerts par la Learner Assessment Branch, Alberta Education, par exemple « Interpreting Results to Improve Student Learning », par l'Alberta Assessment Consortium et par d'autres spécialistes qui sont familiers avec les programmes d'études provinciaux et avec les tests de rendement et les examens en vue du diplôme.

Lorsqu'ils analysent les résultats communiqués aux élèves de leur classe, les enseignants ne doivent pas oublier que les évaluations à grande échelle ne présentent qu'une seule perspective. Une évaluation solide des élèves doit également refléter l'information obtenue à l'aide d'une gamme de méthodes d'évaluation utilisées en classe.

De nombreux facteurs locaux contribuent à la réussite des élèves. C'est pourquoi les enseignants sont dans la meilleure position possible pour faire la part des choses lorsqu'ils comparent les résultats obtenus en classe avec ceux des instruments de mesure provinciaux.

Pour être efficaces, les analyses des données tirées de l'évaluation des élèves doivent :

- être pertinentes compte tenu des utilisations et des buts visés par l'évaluation et de la nature des données à analyser;
- être effectuées systématiquement et avec précision afin que des jugements précis puissent être portés; elles doivent également tenir compte de l'usage abusif que l'on peut faire des résultats;
- être utilisées afin de déterminer les points forts et les besoins individuels des élèves ou de la classe;
- servir aux enseignants dans la planification, le suivi et la modification de leur enseignement;
- servir à se renseigner sur ce que les élèves pensent des résultats d'apprentissage évalués et dans quelle mesure ils les comprennent;
- servir à améliorer la qualité technique des méthodes d'évaluation utilisées, grâce à l'analyse des questions, des tâches et des tests;

- tenir compte des possibilités d'enseignement et d'apprentissage qui sont offertes aux élèves;

- tenir compte des limites des méthodes d'évaluation et des problèmes qui surviennen lors de la collecte, de la notation ou de l'évaluation des réponses des élèves ainsi qu des problèmes que peuvent occasionner les échelles (rangs centiles, équivalences de niveau, pourcentages, notations sous forme de lettre) utilisées pour communiquer les résultats.

Les analyses doivent être conçues pour aider les enseignants à :

- interpréter, pour les parents ou tuteurs, les profils individuels des élèves tirés des tests de rendement provinciaux et à éviter les fausses interprétations éventuelles des profils;

- utiliser les profils d'élèves dans la planification des programmes d'enseignement;

- passer en revue les résultats des évaluations en compagnie des élèves et de leurs parents ou tuteurs.

PRINCIPE DIRECTEUR

Lorsqu'elles sont effectuées correctement, les analyses des données tirées de l'évaluation des élèves permettent un suivi efficace de leurs progrès et peuvent servir à améliorer la qualité de l'enseignement. Des analyses rigoureuses permettent de mieux comprendre les données recueillies et donnent lieu à des décisions plus judicieuses. Les résultats de l'analyse des questions peuvent soutenir la révision de diverses questions ou tâches, améliorant de ce fait leur fiabilité et leur validité. Lorsqu'elle est effectuée correctement, l'analyse des données permet d'obtenir des renseignements précis et valables sur le niveau de rendement d'un élève sur une période donnée et d'orienter correctement les activités de suivi. Dans le même ordre d'idées, une analyse solide peut donner un aperçu de l'efficacité du fonctionnement des méthodes d'évaluation et de la façon de les améliorer. Des analyses inadéquates peuvent mener à des interprétations erronées et à des décisions incorrectes à propos du rendement des élèves et, de ce fait, rendre un mauvais service aux élèves de même qu'à leurs parents ou tuteurs.

F. Communication des résultats et des renseignements relatifs aux évaluations

RAPPORT AVEC LES CCA 2(k)

Les CCA 2(k) comprennent les attributs suivants de l'évaluation des élèves :

Comment utiliser les résultats de la manière la plus avantageuse pour les élèves

Les enseignants doivent pouvoir communiquer aux élèves et à leurs parents ou tuteurs de façon claire, oralement et par écrit, formellement ou de façon non-officielle, les résultats et l'information tirés des évaluations. Ce genre de communication exige que les enseignants expliquent aux élèves la relation entre les connaissances et les habiletés requises dans le cadre des divers programmes d'études ainsi que la manière dont les méthodes d'évaluation utilisées ont servi à mesurer l'apprentissage.

Cette communication peut exiger que l'enseignant partage avec ses élèves et leurs parents de l'information concernant la gamme de méthodes d'évaluation ainsi que la justification pour les méthodes retenues. Elle peut également exiger que l'enseignant explique, à chaque élève et à ses parents, le degré de précision de certaines évaluations ainsi que le rapport entre l'évaluation individuelle d'un élève et les résultats d'apprentissage de l'ensemble de la classe et de la province. Si les résultats ne sont pas communiqués de manière efficace, ils risquent d'être mal compris par les élèves et par d'autres.

Pour être utiles, les communications et les rapports d'évaluation des connaissances, des habiletés et des attitudes à apprendre doivent :

- être constructifs, de sorte que les décisions prises soient dans le meilleur intérêt de chaque élève;
- être respectueux, afin que soient rehaussées la dignité des élèves ainsi que leurs possibilités d'apprendre;
- contenir une description des résultats d'apprentissage attendus et des types de performances qui correspondent à l'atteinte de ces résultats, afin que les élèves et leurs parents ou tuteurs puissent comparer les données communiquées avec les attentes;
- se fonder sur de l'information et des données obtenues à l'aide de méthodes d'évaluation qui sont pertinentes et représentatives des résultats d'apprentissage évalués; ainsi, des décisions valables concernant la performance des élèves peuvent être prises et justifiées et les élèves, leurs parents ou tuteurs et autres personnes concernées peuvent se fier à l'exactitude de ce qui est communiqué ou présenté dans le bulletin scolaire;
- indiquer séparément l'information sur la réussite, les efforts, la participation et les autres comportements;
- tenir compte des antécédents (ex. : habiletés, sexe, besoins spéciaux, ethnie/culture/langue, motivation, situation socioéconomique) et des expériences d'apprentissage (c'est-à-dire l'accès à l'apprentissage) de chaque élève;

- contenir les commentaires et classements, y compris le niveau de réussite scolaire, tels que précisés dans le *Guide de l'éducation – Maternelle – 12e année*, et ce, grâce à l'information et aux données qui sont réunies de manière à garantir leur importance respective spécifiée dans les programmes d'études;
- contenir des descriptions complètes des points forts et des domaines à améliorer, afin que l'on puisse miser sur les points forts et s'attaquer aux domaines à améliorer;
- permettre un suivi, pour que les enseignants, les élèves ainsi que les parents ou tuteurs puissent prendre les mesures qui s'imposent;
- être présentés de manière claire, afin que les élèves et leurs parents ou tuteurs puissent comprendre les résultats et l'information qui sont communiqués;
- être remis en temps voulu, afin que les élèves ainsi que leurs parents ou tuteurs reçoivent les résultats et l'information au moment où ils en ont besoin;
- permettre de tenir des rencontres parents/tuteurs-enseignants et, le cas échéant, avec les élèves, afin qu'ils puissent discuter des méthodes d'évaluation utilisées, mieux comprendre les résultats et la façon dont les commentaires et le classement ont été obtenus, et travailler à élaborer des activités et des plans d'action en conséquence;
- offrir aux élèves et à leurs parents ou tuteurs un processus d'appel qui leur permettra d'en appeler d'un résultat ou d'un bulletin scolaire;
- se conformer aux politiques et aux procédures écrites pour communiquer les résultats à l'échelle de l'école ou de l'autorité scolaire, de manière à ce que la communication des résultats soit cohérente, juste et équitable;
- être conformes aux lois et aux principes d'équité et de droits de la personne, de manière à ce que les droits et le bien-être des élèves soient protégés (ex. : la *Freedom of Information and Privacy Protection* (FOIPP); *Guidelines for Recognizing Diversity and Respect*).

PRINCIPE DIRECTEUR

La communication efficace et exacte des résultats encourage et soutient les progrès et l'apprentissage de l'élève. Afin d'encourager les aspects bénéfiques et d'éviter les aspects préjudiciables de l'évaluation des élèves, les enseignants doivent recourir à des méthodes de communication qui transmettent de l'information valable et utile à propos des connaissances, habiletés et attitudes de leurs élèves. Selon toute probabilité, les nouveaux enseignants auront besoin de l'aide du personnel administratif et de leurs collègues pour apprendre la meilleure manière de communiquer, en toute franchise et avec efficacité, avec les élèves et leurs parents à propos du rendement des élèves. Les autorités scolaires devraient envisager de mettre en place un programme en cours d'emploi à l'intention des nouveaux enseignants, afin que ces derniers puissent apprendre des manières efficaces d'interagir avec les élèves et leurs parents et qu'ils apprennent à diriger des rencontres parents-enseignants efficaces au sujet du rendement des élèves.

Lorsqu'ils sont communiqués de façon constructive et professionnelle, les renseignements sur le rendement et les progrès scolaires des élèves permettent aux élèves d'orienter efficacement leurs énergies, fournissent aux parents ou tuteurs les renseignements dont ils peuvent se servir pour aider leurs enfants, et aident les enseignants et les autres intervenants qui travaillent avec les élèves à planifier et à mettre en œuvre d'autres occasions d'apprentissage.

Résumé

Le comité d'experts a identifié les connaissances et les compétences de base dont il est question dans les sections précédentes en tenant compte du but des CCA 2(k). Les nouveaux enseignants doivent pouvoir évaluer efficacement leurs élèves et communiquer leurs constatations et les résultats aux élèves, ainsi qu'à leurs parents ou tuteurs. Cependant, les membres du comité sont d'avis qu'il y a beaucoup à gagner lorsque les enseignants mettent leurs efforts en commun afin d'élaborer et de choisir des méthodes d'évaluation, d'attribuer des notes aux réponses des élèves, et d'interpréter les résultats.

Le comité d'experts croit également que les connaissances et les compétences répertoriées pour chaque élément des CCA 2(k) peuvent être utilisées de manière efficace afin de :

i. déterminer le contenu à inclure dans tous les programmes de formation à l'enseignement, de manière à offrir aux diplômés les connaissances et les compétences dont ils auront besoin pour effectuer des évaluations solides, justes et équitables de tous les élèves;

ii. informer les employeurs à propos des notions fondamentales et du degré d'acquisition des principes, connaissances et compétences en matière d'évaluation des élèves, qu'on est en droit d'attendre des diplômés des universités et des collèges universitaires qui offrent des programmes de formation à l'enseignement;

iii. guider les enseignants, directeurs d'école, personnel de l'autorité scolaire, fournisseurs de cours de perfectionnement professionnel et autres dans la planification et la prestation de possibilités d'apprentissage en matière d'évaluation en salle de classe à l'intention des nouveaux enseignants et des enseignants en général;

iv. offrir un cadre en vue de la collecte et de la recherche d'information plus détaillée sur les façons dont les établissements de formation à l'enseignement et les fournisseurs de cours de perfectionnement professionnel de l'Alberta peuvent améliorer encore davantage la qualité de l'enseignement en Alberta en ce qui a trait à l'évaluation des élèves.

Les membres du comité d'experts ont convenu que les connaissances et les compétences essentielles énumérées dans les sections A à F constitueront la base du ou des cours où l'évaluation des élèves et la communication des constatations et des résultats sont enseignées. Le comité d'experts a proposé un certain nombre de références et de ressources que pourraient trouver utiles les enseignants responsables de l'évaluation des élèves et de la communication des résultats.

Références

Alberta Assessment Consortium. 2005, *Framework for Student Assessment* 2e éd., Edmonton (Alberta).

Alberta Assessment Consortium. 2003, *The Power of Assessment for Learning – Improving Student Performance Through Classroom Assessment*, Edmonton (Alberta).

Alberta Education. 2004 (avril), *Report on the April 27, 2004 Colloquium on Student Assessment*, Edmonton (Alberta).

Alberta Education. 2004 (juin), *Alberta Core Student Assessment Principles, Knowledge and Skills Project*, Edmonton (Alberta).

Alberta Learning. 2003 (sept.), Guide de l'éducation, maternelle – 12e année, Edmonton (Alberta).

Alberta Learning. 2003 (fév.), *Guidelines for Recognizing Diversity and Promoting Respect*, Edmonton (Alberta).

Alberta Education. 1997, *Ministerial Order (#016/97): Teaching Quality Standard Applicable to the Provision of Basic Education in Alberta*, Edmonton (Alberta).

Alberta Education. 1988, *School Act*, Edmonton (Alberta).

American Federation of Teachers, National Council on Measurement in Education et National Education Association. 1990, *Standards for Teacher Competence in Educational Assessment of Students*, Washington (D.C.).

Centre for Research in Applied Measurement and Evaluation. Joint Advisory Committee. 1993, *Principles for Fair Student Assessment Practices for Education in Canada*, Edmonton (Alberta). (Adresse postale : Joint Advisory Committee, Centre for Research in Applied Measurement and Evaluation, 6-110 Education Building North, University of Alberta, Edmonton, AB, T6G 2G5).

Gronlund, N. E. 2004, *Assessment of Student Achievement*, 7e éd.; 2e édition personnalisée pour la University of Alberta, Boston, Pearson Custom Publishing.

Joint Committee on Standards for Educational Evaluation. 2003, *The Student Evaluation Standards: How to Improve Evaluations of Students*, Thousand Oaks (CA) Corwin Press, Inc.

National Council on Measurement in Education. 1995, *Code of Professional Responsibilities in Educational Measurement*, Washington (D.C.).

Rcgers, W. T. 1991, « Educational Assessment in Canada: Evolution or Extinction? », *Alberta Journal of Educational Research*, vol. 37, p. 179-192.

Toronto Catholic District School Board. 2001, *Assessment of Student Achievement in Catholic Schools*, Toronto (Ontario).

Liste des ressources

Sites Internet

Alberta Assessment Consortium
<www.aac.ab.ca>

Alberta Education
<www.education.gov.ab.ca>

Assessment Crisis: The Absence of Assessment for Learning
<http://www.pdkintl.org/kappan/k0206sti.htm>

British National Curriculum-holistic scoring guides in various content areas
<http://www.nc.uk.net>

Designing Performance Assessment: Challenges for the three-story Intellect
<http://geocities.com/Athens/Parthenon/8658>

Educational Issues Series: Performance Assessment:
<http://www.weac.org/resource/may96/perform.htm>

Évaluations
<http://intranet.cps.k12.il.us/Assessments/>

Exemplars-Math Performance Assessments
<http://www.exemplars.com>

Foreign Language Rubrics-Fairfax County (VA) Public Schools
<http://www.fcps.k12.va.us/DIS/OHSICS/forlang/PALS/rubrics/index.htm>

Grading Issues in New York Schools
<http://www.nysut.org/newyorkteacher/2003-2004/040602grading.html>

Grading on the Curve
<http://www.drkenhunt.com/pubs/15.htm>
<http://academics.hamilton.edu/biology/smiller/curve.html>

Inside the Black Box: Raising Standards through Classroom Assessment
<http://www.pdkintl.org/kappan/kbla9810.htm>

Multiple Intelligence Test
<http://www.spannj.org/BasicRights/appendix_b.htm#test>

Multiple Intelligence for Children
<http://www.mitest.com/omitest.htm>

Northwest Regional Lab-Six Trait Writing Rubric
<http://www.nwrel.org/sixtraits>

PALS-Performance Assessment Links in Science
<http://www.pals.sri.com>

Performance Assessment in Geography
<http://coe.ilstu.edu/iga/interact/assess/5-8.htm>

Plusieurs exemples de rubriques de notation dans diverses matières
<http://www.uwstout.edu/soe/profdev/rubrics.shtml>
<http://www.rubrics.com/Standards.html>

Rising Sun Publishing présente un apercu de la théorie des intelligences multiples et des hyperliens à d'autres sites
<http://www.rspublishing.com/Multiple%20Intelligences.html>

Rubrics:
<http://school.discovery.com/schrockguide/assess.html>

Seven Intelligence's Checklist
<http://www.mitest.com/o7inte~1.htm>

Student Assessment of Learning Gains-Practical Classroom Assessment Tools
<http://www.wcer.wisc.edu/nise/cl1/>

The Key Schools in Indianapolis
<http://ncrel.org>

The Uses and Limits of Performance Assessments (Elliot Eisner)
<http://www.pdkintl.org/kappan/keis9905.htm>

Tutorial on Performance Assessments <http://www.ascd.org>

Une recherche qui a étudié les façons que la théorie des intelligences multiples a été mise en œuvre dans les écoles et leurs conséquences <http://www.pz.harvard.edu/Research/MISchool.htm>

Using, Writing and Evaluating Forced Choice Assessment <http://www.gower.k12.il.us/Staff/ASSESS/8_apdx2.htm>

The Median in the Key <http://www.mcps.k12.md.us/ebs.median.html>

Références supplémentaires

Airasian, P. W. 2005, *Classroom Assessment: Concepts and Applications*, 5e éd., New York, McGraw-Hill.

Armstrong, T. 1994, *Multiple Intelligence's in the Classroom*, Alexandria (Virginia) ASCD.

Black, P., C. Harrison, C. Lee, B. Marshall, et D. Wiliam, 2004, « Working Inside the Black Box: Assessment for Learning in the Classroom », *Phi Delta Kappan*, vol. 86, p. 8-21.

Bloom, B. 1986, *Taxonomy of Educational Objectives: Book 1 Cognitive Domain*, New York, Longman.

Burke, K. 1999, *The Mindful School: How to Assess Thoughtful Outcomes*, 3e éd., Palatine (Illinois), Skylight.

Davies, A., C. Cameron, C. Politano et K. Gregory. 1992, *Together is Better: Collaborative Assessment, Evaluation and Reporting*, Courtenay (C.-B.), Classroom Connections.

Educational Leadership. 1994, « Reporting What Students are Learning », *Educational Leadership*, vol. 52, n° 2.

Educational Leadership. 1989, « Redirecting Assessment », *Educational Leadership*, vol. 46, n° 7.

Educational Leadership. 1996, « Teaching for Authentic Student Performance », *Educational Leadership*, vol. 54, n° 4.

Educational Leadership. 2000, « Results », *Educational Leadership*, vol. 57, n° 5.

Eisner, E. 1999 (mai), « The Uses and Limits of Performance Assessment », *Phi Delta Kappan*, Bloomington (IN), Phi Delta Kappa International.

Gregory, K., C. Cameron et A. Davies. 2000, « Knowing What Counts: Self-Assessment and Goal Setting for Use in Middle and Secondary School Classrooms », Courtenay (C.-B.), Classroom Connections.

Gregory, K., C. Cameron, et A. Davies. 2000, « Knowing What Counts: Setting and Using Criteria », Courtenay (C.-B.), Classroom Connections.

Guskey, T., éd. 1996, *Communicating Student Learning*, Alexandria (Virginia), Association of Supervision and Curriculum Development.

Guskey, T. 2003 (fév.), « How Classroom Assessments Improve Learning », *Educational Leadership*, vol. 60, n° 5, p. 6-11.

Guskey, T. 2004 (oct.), « Zero Alternatives », *Principal Leadership (Middle Level Edition)*, vol. 5, n° 2, p. 49-53.

Guskey, T. 2004 (déc.), « The Communication Challenge of Standards-Based Reporting », *Phi Delta Kappan*, vol. 86, n° 4, p. 326-329.

Herman, J., P. Aschbacher et L. Winters. 1992, *A Practical Guide to Alternative Assessment*, Alexandria (Virginia), Association of Supervision and Curriculum Development.

Kohn, A. 1993, *Punished by Rewards*, New York, Houghton Mifflin.

Kubiszyn, T. et G. Borich. 2000, *Educational Testing and Measurement: Classroom Application and Practice*, New York, John Wiley & Sons, Inc.

Linn, R. L. et D. M. Miller. 2005, *Measurement and Assessment in Teaching*, 9e éd., Upper Saddle River (N.J.), Pearson Education, Inc.

Mager, R. F. 1962, *Preparing Instructional Objectives*, Palo Alto (CA), Fearon Publishers, Inc.

Marzano, R., D. Pickering, et J. McTighe. 1993, *Assessing Student Outcomes: Performance Assessment Using the Dimensions of Learning Model*, Alexandria (Virginia), Association of Supervision and Curriculum Development.

O'Connor, K. 1999, *The Mindful School: How to Grade for Learning*, Arlington Heights (IL), Skylight.

Oosterhof, A. 2003, *Developing and Using Classroom Assessments*, 3e éd., Upper Saddle River (N.J.), Pearson Education Ltd.

Power, B. et K. Chandler. 1998 (janv.-fév.), « 6 Steps to Better Report Card Comments », *Instructor-Primary*, vol. 107, n° 5, p. 76.

Reeves, D. 2004 (déc.), « The Case Against the Zero », *Phi Delta Kappan*, vol. 86, n° 4, p. 324-325.

Stiggins, R. 2001, *Student-Centered Classroom Assessment*, 3e éd., Upper Saddle River (N.J.), Merrill.

The High School Magazine. 1999 (mars), « Assessment and Evaluation ».

Wiggins, G. 1998, *Educative Assessment: Designing Assessment to Inform and Improve Student Performance*, San Francisco (CA), Jossey-Bass.

Wiggins, G. et J. McTighe. 1998, *Understanding By Design*, Alexandria (Virginia), Association of Supervision and Curriculum Development.

aluation efficace
Éva es en salle de classe
des élèv

3 + COMPÉTENCES + ATTRIBUTS
CONNAISSANCES

Alberta
EDUCATION